

PS Mobile Access

ANNEXE 2 : Conditions Particulières BILLING
(Version 01/03/2021)

ANNEX 2: Special Terms and Conditions of BILLING
(Version 01/03/2021)

1. Définitions et interprétation

Offre FACTURATION DIRECTE PAR L'OPÉRATEUR ou Offre PAIEMENT DCB : Fonctions que la Société met à la disposition du Partenaire lui permettant de facturer aux Utilisateurs les sommes dues au titre de la facture de téléphonie mobile pour l'utilisation et/ou l'abonnement aux Services proposés par le Partenaire. Les achats et abonnements par élément peuvent être facturés aux utilisateurs.

Offre(s) de Paiement : tout ou partie des Offres de PAIEMENT MOBILE, PAIEMENT WEB, PAIEMENT D'APPEL, PAIEMENT DCB ou SMS, ou toute autre offre de paiement proposée par la Société.

Offre PAIEMENT D'APPEL : la fourniture de Numéros Vocaux permettant de facturer les Services sur la facture de l'opérateur de téléphonie fixe et/ou mobile ou sur la carte prépayée de l'Utilisateur.

Offre PAIEMENT MOBILE : mise à disposition de Ressources Internet Mobile permettant la facturation des Services sur facture de l'opérateur de téléphonie mobile ou sur carte prépayée de l'Utilisateur.

Offre PAIEMENT SMS : la fourniture de Numéros courts permettant de facturer les Services sur la facture de l'opérateur de téléphonie mobile ou sur la carte prépayée de l'Utilisateur.

Offre PAIEMENT WEB : mise à disposition de Ressources Internet permettant de facturer les Services sur la facture du fournisseur d'accès à Internet.

Réglementation(s) locale(s) : les documents applicables sur le Territoire aux Offres que le Partenaire souhaite proposer aux Utilisateurs via Internet, un téléphone ou tout autre support couvert par les Solutions de paiement que la Société propose.

SMS-MO (ou Short Message Service-Mobile Originated) : envoi d'un SMS depuis le téléphone mobile d'un Utilisateur.

SMS-MT (ou Short Message Service-Mobile Terminated) : réception d'un SMS sur le téléphone mobile d'un Utilisateur.

1. Definitions et Interpretation

DIRECT CARRIER BILLING Offer or DCB PAYMENT Offer: Functions that the Company makes available to the Partner enabling it to charge to Users' mobile telephone bill amounts they owe for the use of and/or subscription for Services offered by the Partner. Users may be billed for per-item purchases and subscriptions.

Payment Offer(s): all or some of the MOBILE PAYMENT, WEB PAYMENT, CALL PAYMENT, DCB or SMS PAYMENT Offers, or any other payment offer proposed by the Company.

CALL PAYMENT Offer: the provision of Voice Numbers enabling Services to be billed on the invoice of the landline and/or mobile telephone operator or to the User's prepaid card.

MOBILE PAYMENT Offer: the provision of Internet Mobile Resources enabling Services to be billed on the mobile telephone operator's invoice or to the User's prepaid card.

SMS PAYMENT Offer: the provision of Short Numbers enabling Services to be billed on the mobile telephone operator's invoice or to the User's prepaid card.

WEB PAYMENT Offer: the provision of Internet Resources enabling Services to be billed to the invoice of the Internet service provider.

Local Regulation(s): the documents applicable in the Territory to the Offers that the Partner wishes to offer Users via the Internet, a telephone or any other medium covered by the payment Solutions that the Company offers.

SMS-MO (or Short Message Service-Mobile Originated): an SMS sent from a User's mobile telephone.

SMS-MT (or Short Message Service-Mobile Terminated): an SMS received on a User's mobile telephone.

PS Mobile Access

Solution de référencement : la solution technique consistant à fournir une URL de l'Opérateur à un lien de référencement sur le portail USSD Store. Cette Solution s'applique uniquement aux portails de l'Opérateur (portail USSD).

Solution BILLING : mise à disposition des Ressources, de l'API, des applications et de la documentation technique, telles que définies dans le Bon de Commande, permettant aux Partenaires qui le souhaitent de vendre leurs Services sur leur(s) Site(s), ou de facturer une redevance pour y accéder en tout ou partie, de proposer aux Utilisateurs différentes Offres de Paiement.

Territoire : tout pays spécifié dans le Bon de commande.

Referencing Solution: the technical solution consisting in supplying a URL of the Operator to a referencing link on the USSD Store portal. This Solution applies solely to the portals of The Operator (USSD portal).

BILLING Solution: the provision of Resources, the API, applications and technical documentation, as defined in the Purchase Order, that enable Partners that wish to sell their Services over their Site(s), or to charge a fee to access all or part thereof, to offer Users various Payment Offers.

Territory: any country specified in the Purchase Order.

2. Description du Service

2.1. Territoire concerné

L'offre proposée par la Société permet au Partenaire de bénéficier des Services uniquement sur le Territoire indiqué dans le Bon de commande.

Dans l'hypothèse où le Partenaire souhaiterait bénéficier des Services sur un autre Territoire, il signera un nouveau Bon de commande qui précisera les modalités d'exécution des Services choisis sur le Territoire concerné.

La Société se réserve le droit de refuser de conclure un Bon de commande compte tenu du contexte local (notamment en cas d'instabilité gouvernementale, politique ou sociale sur le Territoire concerné, en cas de contraintes législatives, réglementaires, bancaires, fiscales ou économiques).

2.2. Dispositions applicables à l'Offre DCB

Dans le cadre de la Solution DCB, le Partenaire souhaite offrir à ses Utilisateurs la possibilité d'accéder/acquérir les Services via un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur. Les Services seront facturés sur la facture de téléphonie mobile des Utilisateurs abonnés ou déduits du crédit de la carte prépayée de l'Utilisateur.

La Société peut envoyer un SMS-MT supplémentaire indiquant la livraison du Service du Partenaire aux Utilisateurs, ou confirmant une commande ou le renouvellement d'un abonnement après qu'un Utilisateur a souscrit un Service, selon le contexte local. Dans ce cas, les conditions financières relatives au coût du SMS-MT supplémentaire sont précisées dans le Bon de commande.

2. Description of the Service

2.1. Applicable territory

The offer proposed by the Company enables the Partner to benefit from the Services only in the Territory indicated in the Purchase Order.

In the event that the Partner wishes to benefit from the Services in another Territory, it shall sign a new Purchase Order Form, which will specify the terms and conditions for the execution of the Services chosen in the Territory concerned.

The Company reserves the right to refuse to enter into a Purchase Order in view of the local context (in particular in the event of governmental, political or social instability in the Territory concerned, in the event of legislative, regulatory, banking, fiscal or economic constraints).

2.2. Provisions applicable to the DCB Offer

Pursuant to the DCB Solution, the Partner wishes to offer its Users the possibility of accessing/acquiring the Services via a mobile telephone, a tablet or a computer. The Services will be charged to the mobile telephone bill of Users who are subscribers or deducted from the User's prepaid card credit.

The Company may send an additional SMS-MT indicating delivery of the Partner's Service to Users, or confirming an order or the renewal of a subscription after a User has subscribed for a Service, depending on the local context. In such case, the financial terms and conditions in relation to the cost of the additional SMS-MT are specified in the Purchase Order.

Le Partenaire reconnaît avoir été informé que l'Offre de PAIEMENT DCB peut être suspendue telle que définie à l'article 15 ou résiliée pour défaut aux termes de l'article 14.2 ou immédiatement par la Société aux termes de l'article 14.5.

The Partner acknowledges that it has been informed that the DCB PAYMENT Offer may be suspended as defined in article 15 or terminated for default under the terms of Article 14.2 or immediately by the Company under the terms of Article 14.5.

2.3. Dispositions applicables à l'Offre PAIEMENT D'APPEL

2.3. Provisions applicable to the CALL PAYMENT Offer

2.3.1. Dispositions générales

2.3.1. General provisions

Le Partenaire souhaite offrir à ses Utilisateurs la possibilité d'accéder/acquérir les Services via un téléphone mobile ou fixe. Ces Services seront facturés sur les factures de téléphone mobile ou fixe des utilisateurs.

The Partner wishes to offer its Users the possibility of accessing/acquiring the Services via a mobile or landline telephone. These Services will be charged to the users' mobile or landline telephone bills.

Pour mettre en place l'offre PAIEMENT D'APPEL, la Société fournira au Partenaire des ressources de numéros vocaux dédiés ou partagés.

To set up the CALL PAYMENT Offer, the Company will provide the Partner with dedicated or shared Voice Number Resources.

Le Partenaire reconnaît avoir été informé que l'Offre PAIEMENT D'APPEL et/ou tout Numéro Vocal peut être suspendue ou annulée, notamment en cas de :

The Partner acknowledges that it has been informed that the CALL PAYMENT Offer and/or any Voice Number may be suspended or cancelled, in particular in the event of:

- défaut de Service sur un Numéro Vocal ;
- absence d'application pour le Service ;
- non-respect du barème tarifaire ;
- installation d'un mécanisme de rappel automatique.

- a lack of Service on a Voice Number;
- an application for the Service is not in existence;
- non-compliance with the rate schedule;
- installation of an automatic callback mechanism.

Les utilisateurs appellent un Numéro Surtaxé qui est affiché sur le site du partenaire.

Users call a Premium-Rate Number that is displayed on the Partner's Site.

Pour la mise en place de l'Offre PAIEMENT D'APPEL du Partenaire, la Société pourra également mettre à disposition du Partenaire un logiciel lui permettant d'attribuer temporairement un Numéro Vocal aux Utilisateurs.

To set up the Partner's CALL PAYMENT Offer, the Company may also provide the Partner with software enabling it to temporarily attribute a Voice Number to Users.

Dans le cas de l'option avec un Code qui peut être souscrite par le Partenaire, un Code est fourni à l'Utilisateur par le serveur vocal interactif de la Société. Ce Code, lorsqu'il est rempli par un Utilisateur sur le Site, donne accès Services souhaités.

In the case of the option with a Code for which the Partner may subscribe, a Code is provided to the User by the Company's interactive voice server. This Code, when filled out by a User on the Site, grants access to the desired Goods or Services.

Le prix du Code est donc facturé à l'Utilisateur par l'Opérateur de téléphonie fixe ou mobile en sus du coût de l'appel.

The price of the Code is therefore billed to the User by the landline or mobile telephone Operator in addition to the cost of the call.

La procédure de réception d'un Code est susceptible d'évoluer, notamment en fonction des Ressources mises à disposition.

The procedure for receiving a Code is subject to change, in particular depending on the Resources provided.

PS Mobile Access

La Société recevra et traitera les appels des Utilisateurs pour accéder aux Services.

La Société :

- hébergera le(s) Numéro(s) Vocal(s) sur sa plateforme d'hébergement ;
- connectera le ou les Numéros Vocaux du Partenaire.

2.3.2. Option : création de liens

La Société peut mettre à disposition du Partenaire un logiciel/une application permettant aux Utilisateurs de se rapprocher d'une société tierce cliente du Partenaire.

A cet effet, la Société pourra mettre à disposition du Partenaire un ensemble (pool) de Numéros Surtaxés dédiés.

Un Utilisateur souhaitant contacter un client entreprise tiers du Partenaire recevra un Numéro Surtaxé, qui sera indiqué sur le site Internet du Partenaire, pendant une période prédéterminée.

La Société recevra et redirigera les appels des Utilisateurs vers le Numéro Géographique du tiers client du Partenaire, conformément aux indications et données fournies par le Partenaire.

Ainsi, le Partenaire mettra à disposition de la Société une base de données dont il détient les droits nécessaires à la mise en œuvre des Fonctions. Le Partenaire est seul responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la collecte, du traitement et du stockage des données qu'il a fournies à la Société. En conséquence, en cas de plainte ou de réclamation, ou si la Société subit une perte due aux données détenues et fournies par le Partenaire, le Partenaire indemnifiera et dégage la Société de toute responsabilité en cas de perte qu'elle pourrait subir.

En outre, le Partenaire se conformera à toutes les exigences de la Réglementation locale.

2.4. Dispositions applicables à l'Offre PAIEMENT MOBILE

Dans le cadre de l'Offre PAIEMENT MOBILE, le Partenaire souhaite offrir à ses Utilisateurs la possibilité d'accéder/d'acquérir ses Services via leur téléphone mobile ou leur connexion Internet mobile. Ces Services seront facturés sur les factures de téléphonie mobile des utilisateurs.

The Company will receive and handle Users' calls for accessing the Services.

The Company will:

- host the Voice Number(s) on its hosting platform;
- Connect the Partner's Voice Number(s).

2.3.2. Option: creating links

The Company may provide the Partner with a software program/application that enables Users to link to a third-party company that is a customer of the Partner.

For this purpose, the Company may provide the Partner with a set (pool) of dedicated Premium-Rate Numbers.

A User who wishes to contact a third-party company customer of the Partner will be provided with a Premium-Rate Number, which will be indicated on the Partner's website, for a predetermined period.

The Company will receive and redirect Users' calls to the Geographical Number of the third-party customer of the Partner, in accordance with the indications and data furnished by the Partner.

Accordingly, the Partner shall provide the Company with a database for which it holds the rights necessary to implement the Functions. The Partner is solely liable for the accuracy, completeness, collection, processing and storage of the data it furnished the Company. Consequently, in the event of a complaint or claim, or if the Company sustains a loss, due to the data owned and furnished by the Partner, the Partner shall indemnify and hold the Company harmless from any loss it may sustain.

Moreover, the Partner shall comply with all requirements of the local Regulation.

2.4. Provisions applicable to the MOBILE PAYMENT Offer

Pursuant to the MOBILE PAYMENT Offer, the Partner wishes to offer its Users the possibility of accessing/acquiring its Services via their mobile telephone or their mobile Internet connection. These Services will be charged to the users' mobile telephone bills.

PS Mobile Access

Pour la mise en place de l'Offre de PAIEMENT MOBILE, la Société pourra, à la demande du Partenaire, mettre à disposition du Partenaire une Ressource Internet MOBILE de manière dédiée ou partagée, ou tout autre mode de paiement accessible sur l'Internet mobile, permettant de facturer les Utilisateurs pour les besoins du Partenaire.

To set up the MOBILE PAYMENT Offer, the Company may, at the Partner's request, provide the Partner with a MOBILE INTERNET Resource in a dedicated or shared manner, or any other payment method accessible over the Mobile Internet, that enables billing Users for the requirements of the Partner.

La Société recevra et traitera les appels demandes d'achat des Utilisateurs pour accéder aux Services.

The Company will receive and handle Users' purchase requests calls for accessing the Services.

2.5. Dispositions applicables à l'Offre PAIEMENT SMS

Dans le cadre de l'Offre PAIEMENT SMS, le Partenaire souhaite offrir à ses Utilisateurs la possibilité d'accéder/d'acquérir ses Services via leur téléphone mobile ou leur connexion Internet mobile. Ces Services seront facturés aux factures de téléphonie mobile des utilisateurs.

2.5. Provisions applicable to the SMS PAYMENT Offer

Pursuant to the SMS PAYMENT Offer, the Partner wishes to offer its Users the possibility of accessing/acquiring its Services via their mobile telephone or their mobile Internet connection. These Services will be charged to the users' mobile telephone bills.

Pour la mise en place de l'Offre PAIEMENT SMS, la Société pourra, à la demande du Partenaire, lui communiquer des Numéros Courts de manière dédiée ou partagée pour les besoins du Partenaire.

To set up the SMS PAYMENT Offer, the Company may, at the Partner's request, provide it with Short Numbers in a dedicated or shared manner for the requirements of the Partner.

Les Ressources utilisées seront précisées dans le Bon de commande.

The Resources used will be specified in the Purchase Order.

Dans le cas de l'option avec Code que le Partenaire peut souscrire, l'Utilisateur envoie un SMS au Numéro Court SMS affiché sur le Site du Partenaire. En contrepartie, l'Utilisateur reçoit un Code sur son téléphone mobile. Ce Code, lorsqu'il est saisi par un Utilisateur sur le Site, donne accès aux Services souhaités.

In the case of the option with a Code for which the Partner may subscribe, the User sends an SMS to the SMS Short Number displayed on the Partner's Site. In return, the User receives a Code on his/her mobile telephone. This Code, when input by a User on the Site, grants access to the desired Services.

Le prix du Code est donc facturé à l'Utilisateur par l'Opérateur de téléphonie mobile en sus du coût d'envoi du SMS.

The price of the Code is therefore billed to the User by the mobile telephone Operator in addition to the cost of sending the SMS.

La procédure de réception d'un Code est susceptible d'évoluer, notamment en fonction des Ressources mises à disposition.

The procedure for receiving a Code is subject to change, in particular depending on the Resources provided.

La Société recevra et enverra le SMS. A ce titre, il :

The Company will receive and send the SMS. In this regard, it will:

- hébergera le(s) Numéro(s) Court SMS sur sa plateforme d'hébergement ;
- fera le raccordement technique du ou des Numéro(s) Court(s) SMS du Partenaire qui peuvent être fournis par la Société (numéro partagé avec d'autres Partenaires ou numéro dédié) ou par le Partenaire (numéro dédié).

- host the SMS Short Number(s) on its hosting platform;
- make the technical connection of the Partner's SMS Short Number(s), which may be provided by the Company (number shared with other Partners or dedicated number) or furnished by the Partner (dedicated number).

2.6. Dispositions applicables à l'Offre PAIEMENT WEB

Dans le cadre de l'Offre PAIEMENT WEB, le Partenaire souhaite offrir à ses Utilisateurs la possibilité d'accéder/d'acquérir les Services via leur connexion Internet. Ces Services seront facturés sur les factures du Partenaire Internet des utilisateurs.

Pour la mise en place de l'Offre de PAIEMENT WEB, la Société pourra mettre à disposition du Partenaire une Ressource Internet de manière dédiée ou partagée, ou tout autre mode de paiement accessible sur l'Internet, permettant de facturer les Utilisateurs. Les Ressources utilisées sont précisées dans le Bon de commande. La Société recevra et traitera les appels de demandes d'achat des Utilisateurs pour accéder aux Services.

La Société fournira un service d'acquisition agissant en qualité d'Agent pour le compte de l'Établissement de monnaie électronique agréé « Digital Virgo Payment » (réglementé par la Banque de Lituanie, le numéro de licence est le 63, en date du 15 janvier 2020, ci-après – DV PAYMENT). La Société et le Partenaire conviennent d'acquérir des services d'utilisation « Conditions générales des services d'acquisition d'UAB « Digital Virgo Payment ».

2.7. Dispositions applicables à la Solution de Référencement

2.7.1. Engagements de la Société

La Société, uniquement en sa qualité de prestataire technique, fera ses meilleurs efforts pour que les Services du Partenaire soient référencés sur les portails USSD Store de l'Opérateur. A cet effet, elle présentera les Prestations du Partenaire à l'Opérateur pour se soumettre à ses procédures de validation et d'acceptation.

2.7.2. Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'engage à ce que les Services répondent entre autres aux critères ci-dessous pendant toute la durée de leur prestation. Le Partenaire :

- garantit être propriétaire et/ou pouvoir exercer sans restriction tous droits en relation avec le contenu de son Service ;
- n'utilisera pas le portail USSD de l'Opérateur via son Service pour organiser des jeux de hasard en ligne illicites (jeux de hasard, loteries illicites, publicités interdites de loterie, paris illicites) ;

2.6. Provisions applicable to the WEB PAYMENT Offer

Pursuant to the WEB PAYMENT Offer, the Partner wishes to offer its Users the possibility of accessing/acquiring the Services via their Internet connection. These Services will be charged to the users' Internet Partner bills.

To set up the WEB PAYMENT Offer, the Company may provide the Partner with an INTERNET Resource in a dedicated or shared manner, or any other payment method accessible over the Internet, that enables billing Users. The Resources used are specified in the Purchase Order. The Company will receive and handle Users' purchase requests calls for accessing the Services.

Company will provide acquiring service acting as Agent on behalf of licensed Electronic Money Institution "Digital Virgo Payment" (regulated by the Bank of Lithuania, license number is No. 63, dated January 15th, 2020, hereinafter – DV PAYMENT). Company and Partner agree for acquiring service use "Terms & conditions for the acquiring services in UAB "Digital Virgo Payment".

2.7. Provisions applicable to the Referencing Solution

2.7.1. Commitments of the Company

The Company, solely in its capacity as technical service provider, will use its best efforts to have the Partner's Services listed on Operator's USSD Store portals. For this purpose, it will submit the Partner's Services to the Operator to undergo its validation and acceptance procedures.

2.7.2. Partner's commitments

The Partner undertakes that the Services will meet *inter alia* the criteria below during the entire time they are provided. The Partner:

- warrants that it is the owner of and/or may exercise without restriction all rights in connection with the content of its Service;
- will not use Operator's USSD portal via its Service to organize illicit online gambling (games of chance, illicit lotteries, prohibited lottery advertising, illicit bets);

PS Mobile Access

- le Service et son contenu ne portent pas atteinte à la dignité humaine, à la vie privée ou à la propriété intellectuelle de tiers, aux bonnes mœurs, à l'ordre public, à la sécurité ou à la défense nationale ;
- le Service et son contenu n'encouragent pas la consommation ou la production de substances et produits prohibés ;
- le Service et son contenu ne soient pas trompeurs, obscènes, pornographiques, diffamatoires, insultants, racistes ou xénophobes et n'encouragent pas la discrimination ;
- le Service proposé n'est pas un service de transfert d'argent.

Le Partenaire garantit aux Utilisateurs la disponibilité des Services 95 % du temps, mesurée sur une période glissante d'un mois.

Le Partenaire reconnaît que la Société agit pour son compte mais en son propre nom et intervient en qualité d'intermédiaire opaque au sens fiscal et fera valider par l'Opérateur, si l'Opérateur le lui demande, les Services qu'il souhaite référencer sur le portail USSD de l'Opérateur, conformément aux procédures d'acceptation et de validation exigées par l'Opérateur. A cet effet, le Partenaire fournira toutes les informations, précisions et descriptifs concernant son Service que la Société pourra demander. De même, il répondra à toute demande de la Société dans les délais impartis.

En cas de modification des Services, le Partenaire informera la Société et lui fournira toutes les informations nécessaires pour faire approuver le changement par l'Opérateur.

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée pour quelque cause que ce soit en cas de refus par l'Opérateur de référencer les Services du Partenaire ou en cas de suspension ou retrait de ceux-ci pour son portail USSD.

- the Service and its content are not harmful to persons or infringe human dignity, the privacy or intellectual property of third parties, good morals, public order, safety or the national defense;
- the Service and its content do not encourage the consumption or production of prohibited substances and products;
- the Service and its content are not deceptive, obscene, pornographic, defamatory, insulting, racist or xenophobic and do not encourage discrimination;
- the Service offered is not a money transfer service.

The Partner warrants Users availability of the Services 95% of the time, measured over a sliding period of one month.

The Partner acknowledges that the Company acts for its own account but in its own name and intervenes as an undisclosed intermediary in the tax sense and, if required by the Operator, will have the Operator validate the Services it wishes to list on Operator's USSD portal, in accordance with the acceptance and validation procedures required by the Operator. For this purpose, the Partner shall provide all information, details and descriptions concerning its Service that the Company may request. Similarly, it shall respond to all request of the Company within the allotted deadlines.

In the event of a change to the Services, the Partner shall inform the Company and provide it with all information necessary to have the change approved by the Operator.

The Company shall not be liable on any grounds in the event Operator refuses to list the Partner's Services or if it suspends or withdraws them for its USSD portal.

3. Obligations du Partenaire

En outre, la Société peut avoir besoin d'un Partenaire qui lance des campagnes publicitaires en ligne pour souscrire à une solution de suivi de campagnes publicitaires en ligne. Cette obligation sera précisée dans le Bon de commande souscrit par le Partenaire.

Dans les cas précités, le Partenaire remettra à la Société un document justifiant de l'abonnement à une solution de campagnes publicitaires en ligne.

3. Obligations of the Partner

In addition, the Company may require a Partner that launches online advertising campaigns to subscribe to an online advertising campaign tracking solution. This obligation will be specified in the Purchase Order subscribed to by the Partner.

In the aforementioned cases, the Partner shall provide the Company with a document proving the subscription to a monitoring solution for online advertising campaigns.

PS Mobile Access

Le non-respect de cette disposition constitue un manquement aux obligations du Partenaire pouvant entraîner la résiliation du Contrat.

Non-compliance with this provision constitutes a breach of the Partner's obligations, which may result in termination of the Agreement.

4. Obligations de la Société

La Société fournira au Partenaire l'API adéquate qui lui permettra, selon l'offre choisie par le Partenaire, d'assurer la réception/le traitement des demandes d'achat, appels ou SMS-MO et envoi de SMS-MT.

La Société prendra les mesures nécessaires, sur son territoire, pour maintenir la continuité et la qualité de sa Solution au travers de l'API.

Le Partenaire reconnaît que la Société fera ses meilleurs efforts pour que les Opérateurs facturent à l'Utilisateur le tarif choisi par le Partenaire. Si le solde de l'Utilisateur est insuffisant au jour du renouvellement de l'abonnement, la Société fera ses meilleurs efforts pour que les Opérateurs facturent aux Utilisateurs une partie du prix de l'Utilisateur. Le Partenaire reconnaît que les Utilisateurs ne paieront pas l'intégralité du prix dans ce cas et renonce à faire valoir la responsabilité de la Société pour ce motif. Dans ce cas, la base des reversements sera réduite.

Dans le cas de l'option Codes à laquelle le Partenaire peut souscrire, seuls les Codes valides utilisés donneront droit à un paiement.

4. Obligations of the COMPANY

The Company will provide the Partner with the appropriate API which will enable it, depending on the offer chosen by the Partner, to ensure the receipt/processing of purchase requests, appeals or SMS-MO and the sending of SMS-MT.

The COMPANY shall take the necessary measures, within its jurisdiction, to maintain the continuity and quality of its Solution through the API.

The Partner acknowledges that the Company will use its best efforts that the Operators invoice the User with the rate chosen by the Partner. If the User's balance is insufficient on the date the subscription is renewed, the Company will use its best efforts to cause the Operators to bill Users a portion of the User price. The Partner acknowledges that Users will not pay the entire price in such case and waives the right to assert the Company's liability on such grounds. In such case, the basis for payouts will be reduced.

In the case of the Codes option for which the Partner may subscribe, only valid Codes used will entitle the Partner to a payout.

5. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

5. PROTECTION OF PERSONAL DATA

5.1. Protection des données à caractère personnel

5.1. Protection of Personal Data

Le Partenaire et la Société reconnaissent et acceptent l'importance du strict respect de la réglementation en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel et plus particulièrement dans le cadre de l'application du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (règlement général sur la protection des données, ou RGPD).

The Partner and the Company acknowledge and accept the importance of strict compliance with the regulations in force concerning the protection of personal data and, more specifically, in the context of the application of European Regulation 2016/679 of April 27, 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data (General Data Protection Regulation, or GDPR).

Le Partenaire et la Société sont responsables de l'ensemble de leurs obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel pour les traitements qu'ils effectuent pour leur propre compte.

The Partner and the Company shall be liable for all of their legal and regulatory obligations relating to the protection of personal data for the processing that they perform on their own behalf.

Le Partenaire ne saurait être tenu responsable d'un quelconque manquement aux obligations auxquelles la Société était personnellement tenue.

The Partner shall not be held liable for any breach of the obligations by which the Company was personally bound.

PS Mobile Access

La Société ne saurait être tenue responsable d'un quelconque manquement aux obligations auxquelles le Partenaire était personnellement tenu.

A ce titre, le Partenaire et la Société seront personnellement responsables des sanctions ou conséquences financières qu'ils pourraient encourir du fait de leur non-respect de la réglementation sur la protection des données pour les traitements qu'ils effectuent pour leur propre compte.

Les Personnes concernées par le traitement, les données à caractère personnel traitées, les finalités du traitement, la durée de conservation des données, le devenir des données et les flux transfrontaliers sont mentionnés dans le Bon de commande.

Les parties reconnaissent que le Partenaire est le Responsable du traitement et que la Société est le Sous-traitant.

5.2. Sous-traitance

En ce qui concerne les tâches qui lui sont confiées en vertu du présent Contrat, la Société reconnaît l'importance du respect des obligations particulières applicables aux sous-traitants des responsables du traitement des données.

La Société peut être amenée à traiter des informations personnelles pour le compte et sur les instructions du Partenaire. La protection des données à caractère personnel et les conditions dans lesquelles les données à caractère personnel sont traitées sont d'une importance majeure pour le Partenaire et la Société.

En tant que responsable du traitement des traitements effectués dans le cadre du présent Contrat, le Partenaire garantit à la Société qu'il a mis en œuvre les prérequis légaux nécessités par le présent Contrat et que les informations peuvent être communiquées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données, y compris les formalités, l'information des personnes concernées et, le cas échéant, le recueil du consentement.

A ce titre, le Partenaire sera personnellement responsable des sanctions ou conséquences financières qu'il pourrait encourir du fait de son non-respect de la réglementation relative à la protection des données pour les traitements réalisés dans le cadre du présent Contrat.

The Company shall not be held liable for any breach of the obligations by which the Partner was personally bound.

In this respect, the Partner and the Company shall be personally liable for any sanctions or financial consequences that they may incur as a result of their failure to comply with the data protection regulations for the processing that they perform on their own behalf.

The Data Subjects concerned by the processing, the personal data processed, the purposes of the processing, the duration of data retention, the future of the data and the cross-border flows are mentioned in the Purchase Order.

The parties acknowledge that the Partner is the Controller of the processing and that the Company is the Data Processor.

5.2. Subcontracting

Regarding the tasks entrusted to it under this Agreement, the Company recognizes the importance of compliance with the special obligations applicable to the data processors of data controllers.

The Company may be required to process personal information on behalf of and on the instructions of the Partner. The protection of personal data and the conditions under which personal data is processed are of major importance for the Partner and the Company.

As the data controller of the processing performed under this Agreement, the Partner warrants and guarantees to the Company that it has implemented the legal prerequisites required by this Agreement and that the information may be communicated in compliance with the applicable data protection regulations, including the formalities, the informing of data subjects and, when applicable, the collection of consent.

In this respect, the Partner shall be personally liable for any sanctions or financial consequences that it may incur as a result of its failure to comply with the data protection regulations for the processing performed under this Agreement.

PS Mobile Access

L'Annexe B « Protection des données à caractère personnel » a pour objet de préciser les obligations de la Société relatives à tout traitement de données à caractère personnel que la Société pourrait effectuer en vertu des présentes.

Afin d'assurer une protection forte des données à caractère personnel ainsi que des traitements conformes à l'objet du contrat et à la réglementation relative à la protection des données, la Société s'engage à traiter les données à caractère personnel relatives au Partenaire conformément à ses instructions écrites et aux dispositions figurant en Annexe B « Protection des Données à caractère personnel », auxquelles la Société déclare expressément pouvoir se conformer.

The purpose of Appendix B "Protection of Personal Data" is to specify the Company's obligations relating to any processing of personal data that the Company may perform hereunder.

In order to provide strong protection of personal data as well as processing that complies with the purpose of the agreement and the regulations relating to data protection, the Company undertakes to process personal data relating to the Partner in accordance with its written instructions and the provisions set out in Appendix B "Protection of Personal Data", with which the Company expressly declares that it is able to comply.

Annexe A

SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES POUR CHAQUE SERVICE

Appendix A

FUNCTIONAL SPECIFICATIONS OF EACH SERVICE

Service de la concurrence

1- Description du Service

Format :

- Questions ouvertes
- Questions fermées
- Demande de coordonnées

Type :

- Tirage instantané
- Score gagnant
- Tirage (instantané ou planifié)

Période :

- Date de début
- Date de fin

Définition des questions :

- Choix du nombre de questions
- Fixation des dates d'envoi des questions
- Questions ordonnées et/ou aléatoires

2- Rapports

- Extraction des saisies (alias, informations transmises par les utilisateurs finaux et coordonnées)

Competition Service

1- Description of the Service

Format:

- Open-ended questions
- Closed-ended questions
- Request for contact information

Type:

- Instant Draw
- Winning Score
- Draw (instant or scheduled)

Period:

- Start date
- End date

Setting of questions:

- Choice of the number of questions
- Setting of dates for sending questions
- Ordered and/or random questions

2- Reports

- Extraction of entries (aliases, information sent by the End-users, and contact details)

PS Mobile Access

- Alerte mail ou SMS
- Export des rapports au format CSV
- Rapport sur le Service de la concurrence

- E-mail or SMS alert
- Exporting of reports in CSV format
- Report on the Competition Service

3- Compteur de choix des gagnants

3- Counter for choosing winners

- Mise en place d'un compteur unique pour un ou plusieurs flux de jeu
- Mise à jour instantanée des compteurs
- Tirage pour le segment saisi défini par le Client (ex : tirage à partir des joueurs, ou à partir des saisies)

- Setting-up of a single counter for one or more game flows
- Instant updating of counters
- Draw for the entries segment defined by the Customer (e.g. draw from the players, or from the entries)

Service de vote

Voting Service

1- Description du Service

1- Description of the Service

- Type :
- o Vote ordinaire
- o Vote en direct

- Type:
- o Ordinary Voting
- o Live Voting

- Plusieurs flux possibles

- Several possible flows

2- Rapports

2- Reports

- Statistiques détaillées en temps réel et personnalisables
- Alerte mail ou SMS
- Rapport du service de vote

- Detailed real-time and customizable statistics
- E-mail or SMS alert
- Voting Service report

3- En option

3- Optional

- La possibilité d'ajouter un tirage au sort au Service de Vote

- The ability to add a draw to the Voting Service

Service dédié

Dedication Service

1- Description du Service

1- Description of the Service

- Affichage des messages sur l'Interface regroupant l'ensemble des flux (SMS, appels et réseaux sociaux)
- Affichage de messages modulaires
- Capacité à modérer des messages via l'Interface

- Displaying of messages on the Interface, combining all flows (SMS messages, calls and social networks)
- Displaying of modular messages
- Ability to moderate messages via the Interface

PS Mobile Access

- Connexion aux systèmes informatiques des chaînes TV afin de diffuser des messages lors des programmes TV

2- Rapports

- Export des rapports au format Excel
- Alerte mail ou SMS
- Rapport des services dédiés

3- En option

- La possibilité d'ajouter un tirage au sort au Service dédié

Service d'enquête

1- Description du service d'enquête

- Enquête simple et enquête en direct
- Plusieurs flux possibles

2- Rapport

- Export des rapports au format Excel
- Alerte mail ou SMS
- Rapport des services dédiés

4- En option

- La possibilité d'ajouter un tirage au Service d'enquête

- Connection to the IT systems of TV channels in order to broadcast messages during TV programmes

2- Reports

- Exporting of reports in Excel format
- E-mail or SMS alert
- Dedication Services report

3- Optional

- The ability to add a draw to the Dedication Service

Survey Service

1- Description of the Survey Service

- Simple Survey and Live Survey
- Several possible flows

2- Report

- Exporting of reports in Excel format
- E-mail or SMS alert
- Dedication Services report

4- Optional

- The ability to add a draw to the Survey Service

Annexe B

PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Contexte général

1. Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société s'engage à effectuer pour le compte du Partenaire les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

2. Finalités de l'Annexe

Le Partenaire et la Société reconnaissent et acceptent que le Partenaire est le Responsable du traitement et que la Société est le Sous-traitant au sens du Règlement 2016/679.

Le Responsable du traitement charge le Sous-traitant le traitement des données à caractère personnel pour son compte dans les conditions et pour les finalités définies au Contrat.

En conséquence, le Sous-traitant s'engage à traiter les données à caractère personnel fournies par le Responsable du traitement conformément à ses instructions écrites et aux règles établies dans le présent Contrat.

A cette fin, le Contrat et l'Annexe B sont considérées comme les instructions du Responsable.

Aux fins de cette Annexe, les termes en majuscule non définis dans le Contrat ont la signification qui leur est attribuée dans le Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

3. Garanties

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, le Partenaire et la Société s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et notamment le règlement RGPD.

Le Responsable du traitement garantit et déclare au Sous-traitant qu'il est autorisé à transférer les données à caractère personnel au Sous-traitant conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, le respect de toutes les formalités préalables requises, et que les droits des personnes concernées ont été respectés.

Appendix B

PROTECTION OF PERSONAL DATA

General Context

1. The purpose of these clauses is to define the conditions under which the Company undertakes to perform the personal data processing operations defined below on behalf of the Partner.

2. Purpose of the Appendix

The Partner and the Company acknowledge and accept that the Partner is the Data Controller, and the Company is the Data Processor within the meaning of Regulation 2016/679.

The Controller entrusts the Processor to process the personal data as listed below on its behalf under the conditions, and for the purposes, defined in the Agreement.

Accordingly, the Processor undertakes to process the personal data provided by the Controller in accordance with its written instructions and the rules established within this Agreement.

For this purpose, this Agreement and this Appendix B are considered as the Controller's instructions.

For the purpose of this Appendix, the capitalized terms not defined in the Agreement shall have the meaning ascribed to them in the EU Regulation 2016/679 of April 27, 2016, (GDPR).

3. Warranties

As part of their contractual relations, the Partner and the Company shall undertake to comply with the regulations in force applicable to the processing of personal data and in particular the GDPR.

The Controller warrants and declares to the Processor that it is authorized to transfer the personal data to the Processor in compliance with the applicable regulations for the protection of personal data, including, where applicable, compliance with all required prior formalities, and that the rights of the Data Subjects have been complied with.

PS Mobile Access

Le Sous-traitant garantit et déclare au Responsable du traitement que lui-même et toute personne agissant sous son autorité respecteront la réglementation en matière de protection des données et les conditions de ce Contrat.

Le Sous-traitant et toute personne agissant sous l'autorité du Responsable du traitement ou du Sous-traitant qui a accès aux données à caractère personnel en vertu du présent Contrat peuvent traiter les données à caractère personnel uniquement sur les instructions documentées du Responsable du traitement.

The Processor warrants and declares to the Controller that it and any person acting under its authority will comply with the data protection regulations and the terms of this Agreement.

The Processor and any person acting under the authority of the Controller or the Processor who has access to the personal data pursuant to this Agreement may process the personal data solely on documented instructions from the Controller.

4. Obligations du Responsable du traitement

Le Responsable du traitement est seul responsable de l'exactitude et de la pertinence de ses instructions documentées ainsi que de la validation des mesures de sécurité applicables au Traitement des Données à caractère personnel telles que décrites dans le présent Contrat. Le Responsable du traitement est responsable du respect des obligations prévues par la réglementation en vigueur, y compris la tenue d'un registre.

En outre, il s'engage également à fournir au Sous-traitant des instructions claires sur l'exécution du Traitement des données à caractère personnel.

4. Obligations of the Controller

The Controller is solely responsible for the accuracy and relevance of its documented instructions as well as for validating the security measures applicable to the Processing of Personal Data as described in this Agreement. The Controller is responsible for compliance with the obligations provided for by the regulations in force, including the keeping of a register.

Furthermore, it also undertakes to provide the Processor with clear instructions on the performing of the Processing of the Personal data.

5. Obligations du Sous-traitant

En vertu du présent Contrat, le Sous-traitant doit :

- traiter les données à caractère personnel uniquement sur instructions documentées du responsable du traitement, y compris les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins que le sous-traitant ne soit tenu de le faire en vertu du droit de l'Union européenne ou du droit français ; dans ce cas, le sous-traitant notifie au responsable du traitement cette obligation juridique avant le traitement, à moins que le droit concerné n'interdise une telle notification pour des raisons importantes d'intérêt public ;
- s'assurer que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel acceptent de les garder confidentielles ou sont soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- prendre en compte la nature du traitement et assister le Responsable du traitement, au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans la mesure du possible, pour s'acquitter de son obligation de répondre aux demandes soumises par les personnes concernées d'exercer leurs droits ;
- assister le Responsable du traitement dans le respect des obligations prévues par le RGPD relatives à la

5. Obligations of the Processor

Pursuant to this Agreement, the Processor shall:

- process the personal data solely on documented instructions from the Controller, including transfers of personal data to a third country or international organization, unless the Processor is required to do so under European Union or French law; in this case, the Processor shall notify the Controller of this legal obligation prior to the processing unless the relevant law prohibits such notification for important public interest reasons;
- ensure that the persons authorized to process the personal data agree to keep it confidential or are subject to an appropriate legal obligation of confidentiality;
- take the nature of the processing into account, and assist the Controller, by means of appropriate technical and organizational measures, so far as possible, to fulfil its obligation to respond to requests submitted by the data subjects to exercise their rights;
- assist the Controller in ensuring compliance with the obligations set out in the GDPR relating to the

PS Mobile Access

protection des données à caractère personnel, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose le sous-traitant ;

- mettre à la disposition du Responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Responsable du traitement ou un autre auditeur désigné par lui, et contribuer à ces audits, dans les conditions définies ci-après.

6. Sous-traitance

Le Responsable du traitement autorise le Sous-traitant à faire appel à des prestataires tiers pour la réalisation du traitement des données (ci-après le « Sous-traitant ultérieur »)

Dans ce cadre, le Sous-traitant est autorisé à confier aux sous-traitants listés à l'article 13 de cette Annexe la réalisation des activités de traitement.

Le Sous-traitant informera le Responsable du traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement de Sous-traitants ultérieurs, permettant ainsi au Responsable du traitement de s'opposer auxdits changements.

Le Sous-traitant s'engage à répercuter ses obligations au titre du présent Contrat aux Sous-traitants Ultérieurs dans un contrat, notamment concernant la fourniture de garanties adéquates quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que le traitement réponde aux exigences du RGPD.

Si ledit Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le Responsable du traitement de l'exécution par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations.

Le Responsable du traitement reconnaît et accepte que le Sous-Traitant sous-traite une partie du Traitement des données à des travailleurs indépendants localisé dans l'UE et ayant conclu un contrat B2B avec le Sous-traitant (ci-après « Travailleurs Indépendants »)

Le Sous-traitant garantit qu'en ce qui concerne le traitement des données personnelles dans le cadre du présent accord et du respect du RGPD, le responsable du traitement assume l'entière responsabilité de ces personnes au même titre que ses salariés réguliers.

protection of personal data, taking into account the nature of the processing and the information available to the processor;

- makes available to the Controller all the information needed to show compliance with the obligations provided for in this article and to enable the performance of audits, including inspections, by the Controller or another auditor appointed by it, and to contribute to these audits, under the conditions set out below.

6. Subcontracting

The Controller authorizes the Processor to use third party providers for the performance of the data processing (hereinafter the "Sub-Processor")

In this context, the Processor is authorized to entrust the Sub-processors listed under article 13 of this Appendix with the performance of processing activities.

The Processor shall inform the Controller of any planned changes concerning the addition or replacement of Sub-Processors, thereby enabling the Controller to object to said changes.

The Processor undertakes to pass on its obligations under this Agreement to Sub-Processors in an agreement, particularly concerning the provision of adequate guarantees regarding the implementation of appropriate technical and organizational measures so that the processing meets the requirements of the GDPR.

Where said Sub-Processor fails to fulfil its data protection obligations, the original Processor shall remain fully liable to the Controller for the Sub-Processor's performance of its obligations.

The Controller acknowledges and agrees that the Processor subcontracts part of the Data Processing to self-employed persons under B2B contracts located in the EU ("Self-Employed Sub-Processors").

The Processor represents that with respect to Processing of Personal Data under this Agreement respect to GDPR matters, the Processor shall take full responsibility for such persons as for regular employees.

PS Mobile Access

Le Sous-traitant s'engage également à appliquer toutes les obligations résultant du RGPD et de cet accord (notamment une formation au RGPD) à chaque Travailleur Indépendant.

Le Responsable du traitement autorise par la présente le Sous-traitant à engager des Travailleurs Indépendants comme sous-traitant sans exiger le consentement préalable et spécifique du Responsable du traitement pour chaque changement d'un sous-traitant Travailleur Indépendant.

Le Sous-traitant s'engage à fournir au Responsable la liste complète des sous-traitants Travailleurs Indépendants à la demande du Responsable dans un délai de cinq (5) jours ouvrés.

The processor also commits to apply on each self-employed person and to execute all obligations provided in GDPR and in this Agreement (including GDPR trainings).

The Controller hereby authorizes the Processor to engage Self-Employed Sub-Processors without requiring specific prior consent of the Controller for each change of Self-Employed Sub-Processors.

The Processor undertakes to provide the Controller with the full list of Self-Employed Sub-Processors upon request of the Controller within five (5) working days.

7. Mesures techniques et organisationnelles assurant la sécurité du traitement

Compte tenu des connaissances actuelles, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont la probabilité et la gravité varient, concernant les droits et libertés des personnes, le Sous-traitant doit prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer un niveau de sécurité adapté au risque, y compris, entre autres, selon les besoins :

- la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel lorsque cela est possible et nécessaire ;
- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- les moyens opportuns de rétablir la disponibilité et l'accès aux données à caractère personnel en cas d'incident physique ou technique ;
- une procédure visant à tester, analyser et évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles utilisées pour assurer la sécurité du traitement. Dans le cadre de cette évaluation, le Sous-traitant prend en compte les risques liés au traitement, notamment en raison de la destruction, de la perte, de l'altération ou de la divulgation non autorisée, accidentelle ou illicite, de données à caractère personnel transmises, stockées ou autrement traitées, ou de l'accès non autorisé à ces données.

7. Technical and Organizational Measures Providing Processing Security

Taking into account current knowledge, the implementation costs and the nature, scope, context and purposes of the processing as well as the risks, whose probability and seriousness vary, regarding the rights and freedoms of individuals, the Processor shall take all necessary technical and organizational measures to provide a level of security appropriate to the risk, including the following, inter alia, as required:

- the pseudonymization and encryption of personal data where possible and necessary;
- means of ensuring the ongoing confidentiality, integrity, availability and resilience of the processing systems and services;
- timely means of restoring personal data availability and access in the event of a physical or technical incident;
- a procedure for regularly testing, analyzing and evaluating the effectiveness of the technical and organizational measures used to ensure the security of the processing. In this assessment, the Processor shall take into account the risks involved in the processing notably as a result of the accidental or unlawful destruction, loss, alteration or unauthorized disclosure of personal data transmitted, stored or otherwise processed, or unauthorized access to such data.

8. Violation des données

Le Sous-traitant s'engage à notifier par écrit le responsable du traitement des données toute violation de données à caractère personnel sans délai indu après qu'une violation des données à caractère personnel a été détectée par le Sous-traitant. Le Sous-traitant s'efforce de fournir au Responsable du traitement toutes les informations en sa possession afin de permettre à ce dernier de remplir, le cas échéant, son obligation de signaler/informer une autorité de contrôle et/ou des personnes concernées.

Le Sous-traitant s'engage à faire de son mieux pour fournir au Responsable du traitement, sans retard injustifié, les informations suivantes : la nature et le type de violation, les données à caractère personnel ou les catégories de données à caractère personnel concernées ou susceptibles de l'être, les catégories de personnes concernées, l'heure de la violation, la date ou la période de la violation, les conséquences probables de la violation, les coordonnées du responsable du traitement, les mesures prises ou proposées par le Sous-traitant afin de résoudre la violation des données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures visant à réduire les conséquences négatives potentielles.

Lorsqu'il n'est pas possible de fournir les informations en même temps, elles peuvent être fournies progressivement sans retard supplémentaire indu.

Sous réserve du traitement convenu des données à caractère personnel et des informations dont dispose le Sous-traitant du traitement des données à caractère personnel, le Sous-traitant aide le Responsable du traitement des données à s'assurer que le Responsable du traitement peut se conformer aux obligations spécifiques prévues par la législation applicable en matière de protection des données.

9. Flux transfrontaliers

Le Sous-traitant déclare et garantit qu'à la date du présent accord, il ne transfère pas et n'envisage pas de transférer des données à caractère personnel en dehors de l'UE.

Dans le cas où le Sous-traitant aurait l'intention de procéder au transfert de données à caractère personnel en dehors de l'UE, il s'engage à veiller à ce que les transferts de données répondent aux exigences énoncées dans la législation applicable en matière de protection

8. Data breaches

The Processor undertakes to notify the Data Controller in writing of any Personal Data breach without undue delay after a Personal Data Breach has been detected by the Processor. The Processor shall make its best efforts to provide the Controller with all the information in its possession to allow the Controller to, where applicable, fulfil its obligation to report to/inform a Supervisory Authority and/or Data Subjects.

The Processor undertakes to make its best efforts to provide the following information to the Controller with no undue delay: the nature and type of the breach, the Personal Data or categories of Personal Data affected or likely to be affected, categories of the Data Subjects, the time of breach, the date or period of the breach, the likely consequences of the breach, the contact details of the Data Processor's person in charge, the steps taken or proposed by the Data Processor in order to resolve the Breach of Personal Data, including, where appropriate, measures to reduce potential negative consequences.

Where it is not possible to provide the information at the same time, the information may be provided in phases without undue further delay.

Subject to the agreed processing of the Personal Data and the information available to the processor of the Personal Data, the Data Processor shall assist the Data Controller to ensure the Data Controller can comply with specific obligations under the Applicable Data Protection Legislation.

9. Cross-Border Flows

The Processor represents and warrants that as of the date of this Agreement, it does not and does not contemplate transferring Personal Data outside of the EU.

In the event, the Processor intends to proceed to the transfer of Personal Data outside of the EU, the Processor undertakes to ensure that Data transfers meet the requirements set forth in the applicable Data Protection Legislation, i.e. it will be conditional on any transfer being

PS Mobile Access

des données, à savoir, il sera requis à ce que tout transfert soit effectué (i) vers un pays reconnu par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel ou (ii) sur la base de règles d'entreprise contraignantes (BCR) ou (iii) sur la base des termes d'un accord contraignant incorporant les clauses contractuelles types de l'UE sur le transfert de données à caractère personnel telles que publiées par la Commission européenne ou (iv) sur la base de tout autre moyen juridique autorisé par la législation applicable en matière de protection des données.

Le Sous-traitant s'engage à mettre en œuvre toute autre mesure supplémentaire en plus de ces garanties, si la législation applicable en matière de protection des données l'exige (par exemple pour les transferts vers les États-Unis d'Amérique).

À cet égard, le Sous-traitant (i) informe le Responsable du traitement s'il transfère ou a l'intention de transférer les données à caractère personnel vers des pays non membres de l'UE dans lesquels les lois ou pratiques locales permettent aux autorités publiques d'accéder à des données à caractère personnel qui peuvent aller au-delà de ce qui est nécessaire ou proportionné dans une société démocratique et (ii) ne procède à aucun transfert de ce type si ces mesures supplémentaires ne peuvent être mises en œuvre dans la pratique. Le Sous-traitant veille à ce que ses sous-traitants secondaires respectent également les termes de la présente clause. Le Sous-traitant s'engage à ne pas transférer de données à caractère personnel lorsque les lois applicables l'interdisent.

done (i) towards a country recognised by European Commission as ensuring an adequate level of protection of Personal Data or (ii) based on Binding Corporate Rules (BCR) or (iii) based on the terms of a binding agreement incorporating the EU standard contractual clauses on the transfer of Personal Data as issued by the European Commission or (iv) based on any other legal means allowed by applicable Data Protection Legislation.

The Processor undertakes to implement any other supplementary measures in addition to these safeguards, if required by applicable Data Protection Legislation (e.g. for transfers towards the United States of America).

In this respect, the Processor (i) shall inform the Controller if it transfers or intends to transfer the Personal Data towards non-EU countries in which local laws or practices allow access by public authorities to Personal Data which may go beyond what is necessary or proportionate in a democratic society and (ii) shall not engage into any such transfers if these supplementary measures cannot be implemented in practice. The Processor shall ensure its Sub-Processors also comply with the terms of this clause. The Processor undertakes not to transfer Personal Data when prohibited by applicable laws.

10. Audit

Dans les conditions prévues à l'article 28.3 du RGPD, le Responsable du traitement peut procéder à des audits, y compris des inspections. Ces audits doivent respecter les conditions suivantes.

10.1. Conditions

Le Responsable du traitement peut effectuer au maximum un audit par période de douze (12) mois. La durée de cet audit ne pourra excéder deux (2) jours ouvrés.

Le Responsable du traitement s'engage à donner un préavis raisonnable de trente (30) jours informant le Sous-traitant qu'un audit sera réalisé, sauf si la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel exige une durée plus courte.

10. Audit

Under the conditions set out in Article 28.3 of the GDPR, the Controller may conduct audits, including inspections. These audits must comply with the following conditions.

10.1. Conditions

The Controller may perform a maximum of one audit per period of twelve (12) months. The length of said audit shall not exceed two (2) business days.

The Controller shall undertake to give reasonable notice of thirty (30) days informing the Processor that an audit will be performed, unless the regulations for the protection of personal data require a shorter period.

PS Mobile Access

Le Partenaire et la Société s'engagent à prévoir à l'avance l'audit et son programme. Cet audit doit uniquement vérifier que le Sous-traitant respecte le présent Contrat.

Si un auditeur indépendant est désigné par le Responsable du traitement, il ne sera pas un concurrent ou un ancien employé du Sous-traitant et devra être engagé par un accord de confidentialité approuvé par le Sous-traitant.

L'audit ne perturbe pas la fourniture des Services et plus généralement l'activité du Sous-traitant.

10.2. Informations fournies par le sous-traitant

Dans le cadre d'un audit, le Sous-traitant tient à la disposition du Responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer sa conformité aux obligations énoncées dans le présent Contrat.

En aucun cas le Responsable du traitement n'a le droit de voir ou d'avoir accès aux systèmes, applications, données, registres, fichiers ou informations en relation avec un autre client du Sous-traitant ou avec ses propres activités.

10.3. Conditions financières

Le Responsable du traitement s'engage à réaliser à ses frais les audits et inspections prévus à l'article 28.3 du RGPD.

10.4. Fin de l'audit

Le Responsable du traitement remet au Sous-traitant une copie du rapport d'audit.

Si le rapport d'audit recommande de modifier ou d'améliorer les procédures et services audités, la mise en œuvre de ces recommandations sera examinée conjointement par le Partenaire et la Société et, le cas échéant, fera l'objet d'un avenant au présent Contrat.

10.5. Audit par une Autorité de contrôle

En cas de contrôle ou de demande d'information faite par une autorité de contrôle au Sous-traitant concernant les traitements effectués pour le compte du Responsable du traitement, le Sous-traitant s'engage à en informer le Responsable du traitement dans les meilleurs délais et à satisfaire dans la mesure du possible aux demandes de l'autorité de contrôle aux frais du Responsable du traitement.

The Partner and the Company shall undertake to provide for the audit and its programme in advance. Said audit must solely check that the Processor complies with this Agreement.

If an independent auditor is appointed by the Controller, said auditor shall not be a competitor or a former employee of the Processor and shall be bound by a confidentiality agreement approved by the Processor.

The audit shall not disrupt the provision of the Services and, more generally, the activity of the Processor.

10.2. Information Provided by the Processor

In the context of an audit, the Processor shall keep at the disposal of the Controller all information necessary to show its compliance with the obligations set out in this Agreement.

Under no circumstances shall the Controller have the right to see or have access to the systems, applications, data, register, files or information in connection with another of the Processor's clients or with the Processor's own activities.

10.3. Financial Terms and Conditions

The Controller undertakes to perform audits and inspections under Article 28.3 of the GDPR at its own expense.

10.4. End of the Audit

The Controller shall provide the Processor with a copy of the audit report.

If the audit report recommends modifying or improving the audited procedures and services, the implementation of these recommendations shall be examined jointly by the Partner and the Company and, if necessary, shall be the subject of an amendment to this Agreement.

10.5. Audit by a Supervisory Authority

In the event of a control or an information request made by a supervisory authority to the Processor concerning the processing operations performed on behalf of the Controller, the Processor shall undertake to inform the Controller thereof as soon as possible and to satisfy as far as possible the requests of the supervisory authority at the Controller's expense.

11. Conservation des données à caractère personnel

Conformément à l'article 10 de cette Annexe B, les données seront conservées au maximum pendant cinq (5) ans. A l'issue de cette période, le Sous-traitant s'engage à supprimer toutes les données à caractère personnel contenues dans ses systèmes

À l'issue de la résolution de ce Contrat, le Sous-traitant devra à la discrétion, du Responsable du traitement, supprimer toutes les données à caractère personnel ou les restituer au Responsable du traitement, et détruire toutes les copies existantes, à moins que le droit de l'Union européenne ou le droit français n'exige qu'elles soient détenues.

Le Responsable du traitement informera le Sous-traitant de son choix au moins soixante (60) jours avant la fin du Contrat ou, en cas de résiliation anticipée, dans les cinq (5) jours suivant la notification de la résiliation, quelle que soit la partie qui résilie le Contrat par anticipation.

Si le Responsable du traitement ne fait pas part de son choix, le Sous-traitant supprimera toutes les données à caractère personnel du Responsable du traitement dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin du Contrat.

L'obligation de suppression ne s'appliquera pas aux données à caractère personnel traitées par le Sous-traitant pour son propre compte dans le cadre du présent contrat, y compris les coordonnées, les informations de facturation et, plus généralement, toutes les données à caractère personnel qui doivent être stockées pour prouver que le Sous-traitant a respecté le présent Contrat.

12. Responsabilité

En cas de recours indemnitaire du Responsable du traitement ou de la personne concernée par les traitements effectués pour le compte du Responsable du traitement, pour quelque raison que ce soit et dans les limites autorisées par la loi applicable, le Responsable du traitement et la Sous-traitant conviennent que la responsabilité du Sous-traitant ne pourra être engagée que pour dommage direct en cas de manquement avéré à ses obligations découlant de la législation applicable ou du présent Contrat.

Dans tous les autres cas, le Responsable du traitement s'engage à indemniser le Sous-traitant des sommes engagées par le Sous-traitant, notamment pour l'exercice de son droit de défense.

11. Conservation of Personal Data

In accordance with article 10 of this Appendix B, the data shall be stored at most for five (5) years. At the end of this period, the Processor undertakes to erase all the Personal Data from its systems.

Upon completion of the provision of services relating to processing and at the discretion of the Controller, the Processor shall delete all personal data or return it to the Controller, and destroy all existing copies, unless European Union or French law requires the personal data to be held.

The Controller shall inform the Processor of its choice at least sixty (60) days prior to the end of the Agreement or, in the event of early termination, within five (5) days following notification of termination regardless of which party terminates the Agreement early.

If the Controller does not state its choice, the Processor shall delete all personal data of the Controller within ninety (90) days of the end of the Agreement.

The deletion obligation shall not apply to personal data processed by the Processor on its own behalf in relation to this agreement, including contact information, billing information, and, more generally, any personal data that must be stored to demonstrate that the Processor has complied with this Agreement.

12. Liability

In the event of recourse for compensation by the Controller or a Data subject off the processing operations performed on behalf of the Controller, for any reason whatsoever and within the limits authorized by the applicable law, the Controller and the Processor hereby agree that the Processor may only be held liable only for direct damage in the event of proven breach of its obligations deriving from the applicable legislation or this Agreement.

In all other cases, the Controller undertakes to compensate the Processor for the sums incurred by the Processor, notably in order to exercise its right of defence.

13. Description du Traitement des Données	13. Description of the Data Processing
Finalités du Traitement	Purposes of the Processing
Paiement mobile Les données sont traitées dans les finalités suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Gestion des abonnements- Gestion de la facturation- Suivi du traitement (journaux)- Statistiques des abonnements et facturations	Mobile Payment The data is processed for the following purposes: <ul style="list-style-type: none">- Subscription management- Billing management- Treatment monitoring (logs)- Subscription and Billing Statistics
Durée du Traitement Les données des Utilisateurs sont stockées pour un maximum de cinq (5) ans à compter de la date de la Transaction.	Duration of the Processing The Users' data is stored for a maximum of five (5) years from the Transaction date.
Catégories de Personnes concernées Le traitement concerne les catégories de Personnes concernées par le Traitement suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Les Utilisateurs finaux des Services offerts par le Partenaire- Les utilisateurs finaux de l'outil de rapport	Categories of Data Subjects The processing concerns the following categories of Data Subjects: <ul style="list-style-type: none">- End-users of the Services offered by the Partner- End-users of the reporting tool
Catégories de Données Personnelles traitées Pour les finalités des Services de Paiement Mobile, sont traitées les catégories de données suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Pour les Utilisateurs : MSISDN, Alias, UID, Adresse IP données de transaction,- Pour les Utilisateurs de l'outil de rapport : messages, login, mot de passe	Categories of processed Personal Data For the purpose of Mobile Payment Services, the following categories of data are processed: <ul style="list-style-type: none">- For the Users : MSISDN, Alias, UID, IP address, transactions data,- For the Users of the reporting tool: messages, login, password
Sous-Traitants et finalités du traitement <ul style="list-style-type: none">- EVINA : outils de contrôle des fraudes ;- La société holding de la Société, la Société, et toute société dans laquelle la Société a dernière société holding de la société détient (directement ou indirectement) 50 % ou plus du capital social émis, uniquement si le traitement des données à caractère personnel par une telle entité est nécessaire aux fins du présent accord- Les sous-Traitants Travailleurs Indépendants	Sub-Processors and purpose of processing <ul style="list-style-type: none">- EVINA: fraud control tools;- The Company's ultimate holding company, the Company, and any company in which Company's ultimate holding company owns (directly or indirectly) 50% or more of the issued share capital only if processing personal data by such an entity is necessary for purposes of this Agreement- Self-Employed Sub-Processors
Flux transfrontaliers <ul style="list-style-type: none">- Se référer au Bon de Commande.	Cross-Border Flows Refer to the Purchase Order.